



**ARRÊTÉ MODIFICATIF  
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS  
DE MONSIEUR THIERRY DAGUET  
2EME ADJOINT AU MAIRE**

**VU**

le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-22 autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et à des membres du Conseil municipal ;

la délibération n° D103-2020-10 en date du 23 mai 2020 désignant Monsieur Alain SALOMON en qualité de Maire de Vétrigne ;

la délibération n° D103-2020-12 en date du 23 mai 2020 portant élection des adjoints au Maire ;

la délibération n° D103-2020-15 en date du 23 mai 2020 portant délégation générale donnée au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant le Maire à confier les mêmes prérogatives aux adjoints et conseillers municipaux ayant reçu délégation en ce sens, y compris en cas d'empêchement du Maire ;

la délibération n° D103-2024-01 modifiant le nombre d'adjoints au Maire à deux ;

l'arrêté n° A103-2020-35 en date du 23 mai 2020 portant délégation de fonctions à Madame Christiane LEFEVRE en charge d'assurer l'examen et le suivi des affaires du Centre communal d'action sociale (CCAS), de la Culture, de la Médiathèque et des Fêtes et Cérémonies ;

l'arrêté n° A103-2024-10 en date du 9 février 2024 portant sur le retrait des délégations de Madame Christiane LEFEVRE ;

**CONSIDERANT**

la démission de Madame Christiane LEFEVRE, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, acceptée par Monsieur le Préfet le 6 décembre 2023 ;

la nécessité pour le bon fonctionnement des affaires communales de procéder à la répartition d'une partie de ses délégations au profit de Monsieur Thierry DAGUET, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur Thierry DAGUET est désigné pour exercer sous ma surveillance et ma responsabilité, en mes lieu et place ou conjointement avec moi, toutes les attributions relevant des secteurs : Travaux, voirie, sécurité routière et Centre communal d'action sociale (CCAS).

**Article 2 :** Monsieur Thierry DAGUET est habilité à délivrer et à signer tous arrêtés, contrats, documents comptables, administratifs et courriers courants se rapportant à sa délégation.

**Article 3 :** le Maire, et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

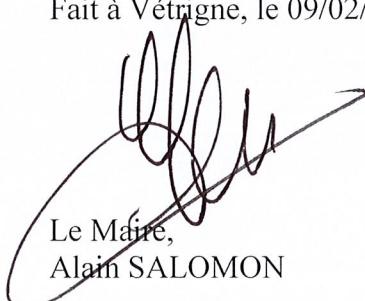
**Article 4 :** le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 5 :** le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité et ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Je soussigné, reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informée que je dispose d'un délai de deux mois, à compter de la notification, pour le contester auprès du Tribunal Administratif.

Notifié le : 13/02/2024

Fait à Vétrigne, le 09/02/2024

  
Le Maire,  
Alain SALOMON



Monsieur Thierry DAGUET

